

# Pourquoi faire appel à Viviane Torti ?

Témoignage d'un collaborateur :

« J'ai contacté Viviane Torti, parce que je me sentais très mal professionnellement. Elle m'a d'abord présenté son rôle de PCE et le cadre de ses activités. J'ai été rassuré de savoir que ma hiérarchie ne serait pas informée, étant donné que j'avais peur des répercussions. J'ai finalement réussi à envisager de nouvelles alternatives pour mieux gérer mes difficultés au travail ».

## Mes champs d'action en tant que PCE

Renforcer la politique de santé et *prévenir les risques d'arrêt de travail*

Les conflits représentent la première source de stress au travail. Or, le stress a un coût significatif : au-delà des pertes économiques pour l'entreprise (baisse de la performance, absences, turnover...) et de l'importance de préserver le bien-être des employés pour assurer la pérennité des activités, il convient également de prendre en compte les conséquences juridiques et réputationnelles.

Démontrer une *conformité avec la législation actuelle*

Protéger ses employés contre les atteintes à leur santé et à leur intégrité personnelle est un devoir de l'employeur, inscrit dans l'arrêt du TF, le CO, la loi sur le Travail et ses ordonnances et la loi sur l'Égalité.

Au chapitre des mesures de préventions des conflits préconisées par le SECO figure la désignation d'une personne à laquelle les collaborateurs concernés peuvent s'adresser en cas de souffrance professionnelle, mesure que le Tribunal fédéral a rendue « imposable à toutes les entreprises suisses ». Les inspections cantonales du travail accentuent leurs démarches dans ce sens auprès des PME.

Les employés apprécient de pouvoir se confier aux ressources humaines. Cependant, certains craignent d'exposer leur histoire à la lumière ou de divulguer des informations confidentielles dans leur environnement de travail à des personnes intimement liées à celui-ci. Dans certains cas, les ressources humaines devront prendre des actions et en informer la hiérarchie. Compte tenu de la *discrétion* requise, l'intervention du management ou des ressources humaines s'avère parfois délicate. L'avantage d'une PCE externe est justement sa *neutralité* et son *objectivité*.

## Mes prestations

- Rédaction d'une charte d'entreprise personnalisée en matière de risques psychosociaux
- Cours de sensibilisation auprès des collaborateurs et des cadres
- Implémentation et gestion d'une permanence téléphonique et mail
- Entretien individuel avec le collaborateur qui sollicite la permanence
- Médiation, entretien avec le supérieur ou/et le RH ou autre plan d'action défini
- Enquête en matière de harcèlement sexuel ou d'atteinte à la personnalité

## Quels sont les bénéfices pour le collaborateur ?

- Pouvoir s'exprimer librement sur sa souffrance professionnelle, qui aura automatiquement une incidence sur ses capacités et sa motivation.
- Trouver des solutions concernant l'épuisement professionnel, une surcharge, l'atteinte à l'estime de soi.
- Aider à résoudre des situations de conflit, harcèlement psychologique ou sexuel, agressivité.
- Pallier aux difficultés liées à l'organisation du travail, maladies probablement en lien avec le travail

## Mes objectifs et valeurs

- **Intégrité** : votre employeur n'est pas informé du fait que vous m'avez contactée.
- **Discrétion** : les entretiens sont réalisés dans un cadre de *confidentialité* stricte.
- **Confiance** : aucune action n'est entreprise sans votre accord explicite.

---

Viviane Torti +41 (0) 76 576 64 65 ou [contact@cado-rh.ch](mailto:contact@cado-rh.ch)

[www.cado-rh.ch](http://www.cado-rh.ch)